

MAIRIE DE CHIMILIN

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 13 février 2019 à 19 heures

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

CONVOCATION du 5 Février 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique CHABERT, Jean-Raymond BACLET, Nicole JACQUEMET, Laurent JACQUIER,
Gérard BUFFEVANT, Philippe HUMBERT, Jocelyne BONNET, Liliane LAGREOU,
Bérangère BURDIN, Sylvie CLEYET-MAREL,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Daniel FRERE a donné pouvoir à Jean-Raymond BACLET
Dominique JANIN a donné pouvoir à Laurent JACQUIER

ÉTAIENT ABSENTS

Julien ROBERT-QUATRE
Caroline PETELET
Florence AGLIATA

SECRETAIRE DE SEANCE

Bérangère BURDIN

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2018.

Délibération n°1 - Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par
Le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2 – Approbation du compte administratif 2018

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Le conseil municipal délibérant sur le compte
administratif de l'exercice 2018 dressé par Monique CHABERT, vote et arrête les résultats définitifs
tels que résumés ci-dessous, à l'unanimité des présents soit 11 voix.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	72 558.11 €			38 483.36 €	72 558.11 €	38 483.36 €
Opérations de l'exercice	695 245.70 €	885 933.47 €	1 041 152.71 €	1 107 842.36 €	1 736 398.41 €	1 993 775.83 €
TOTAUX	767 803.81 €	885 933.47 €	1 041 152.71 €	1 146 325.72 €	1 808 956.52 €	2 032 259.19 €
Résultats de clôture		118 129.66 €		105 173.01 €		223 302.67 €
Restes à réaliser	191 015.00 €				191 015.00 €	191 015.00 €
TOTAUX CUMULES	191 015.00 €	118 129.66 €		105 173.01 €	191 015.00 €	32 287.67 €
RESULTATS DEFINITIFS	191 015.00 €	118 129.66 €		105 173.01 €	191 015.00 €	32 287.67 €

Délibération n°3 – Affectation des résultats 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2018 de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	66 689,65
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 483,36
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	105 173,01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	118 129,66
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-191 015,00
Besoin de financement F. = D. + E.	72 885,34
AFFECTATION =C. = G. + H.	105 173,01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	72 885,34
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	32 287,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération n°4 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Vals du Dauphiné FEUX TRICOLORES

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le rapport de la CLECT et l'évaluation des charges concernant le retour de la cette compétence aux communes au 1er janvier 2019.

Délibération n°5 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Vals du Dauphiné pour les parkings de la gare de Pont de Beauvoisin

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le rapport de la CLECT et l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence parkings de la gare de Pont de Beauvoisin à la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné au 1er janvier 2019.

Délibération n°6 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Vals du Dauphiné pour la voirie communautaire

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le rapport de la CLECT et l'évaluation des charges concernant le retour de voirie communautaire aux communes au 1er janvier 2019.

Délibération n°7 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Vals du Dauphiné pour la MEDIATHEQUE DES VALS DU DAUPHINE A PONT DE BEAUVOISIN

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le rapport de la CLECT et l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence médiathèque des Vals du Dauphiné à Pont de Beauvoisin à la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné au 1er janvier 2019.

Délibération n°8 – Adhésion de la commune au service de conseil en énergie partagée

La commune avait adhéré pour la période 2016-2018 au service de conseil en énergie partagée proposé par le SEDI 38.

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la CAPI et la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et la convention de coopération entre le SEDI et la CAPI, il a été décidé que la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) porterait administrativement la démarche Conseil en Énergie Partagé.

Le conseil en énergie partagé, ou CEP, est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif.

Ce dispositif permet aux collectivités, qui n'ont pas les ressources internes suffisantes, de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Ce conseiller se distingue par sa proximité avec les élus, les services techniques et administratifs et de par sa réactivité.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé proposé et la sollicitation du CEP pour la mission complémentaire « Accompagnement sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur ». Il autorise Madame le Maire à signer la convention de coopération avec la CAPI relative au CEP.

Délibération n°9 - Motion en faveur du maintien de l'offre ferroviaire sur Pont de Beauvoisin :

A l'annonce des travaux qui ont commencé le 9 décembre 2018 concernant la réhabilitation de la gare de la Part-Dieu à Lyon et au-delà des inquiétudes liées à une perspective de forte diminution de l'offre ferroviaire, il faut se souvenir que du mois de juin au mois de septembre 2018 et en raison des travaux de rénovation de la voie ferrée entre Saint André-le-Gaz et Chambéry (fermeture totale de la ligne) les usagers de la gare S.N.C.F. de Pont-de-Beauvoisin Isère avaient déjà été fortement impactés car les modalités de remplacement des trains par des autocars n'ont pas été perçues comme satisfaisantes par les voyageurs ni en terme de confort, ni en tenue de temps de parcours.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal à l'unanimité demande à la S.N.C.F. et à la région Auvergne-Rhône-Alpes qui est l'autorité organisatrice des transports de voyageurs de s'engager à maintenir de façon durable l'offre ferroviaire actuelle concernant la desserte de la gare S.N.C.F. de Pont-de-Beauvoisin et au-delà sur toute la ligne Lyon-Chambéry.

Compte-rendu des décisions du Maire :

Madame Le MAIRE rend compte des décisions qui ont été prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par le Conseil municipal en application de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet	Fournisseurs ou bénéficiaires	Montant
7/2018	27/11/2018	prolongation délai travaux marché aménagement du village au 18/12/2018	PL FAVIER	
1/2019	18/01/2019	prolongation délai travaux marché aménagement du village au 22/01/2019	PL FAVIER	
2/2019	07/02/2019	avenant délai travaux marché aménagement du village	PL FAVIER	28188.57 € TTC

Le présent compte-rendu du conseil municipal en séance publique du mercredi 13 février 2019 est affiché à la porte de la mairie le jeudi 21 février 2019.

Le Maire
Monique CHABERT